



**Information relative aux éléments de rémunération du dirigeant mandataire social
publiée en application des recommandations issues du
code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF**

Attribution d'actions de performance par le conseil d'administration du 2 mai 2018

Paris, le 3 mai 2018

Dans le cadre de la politique de rémunération du groupe et de l'autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire de Veolia Environnement du 19 avril 2018, le conseil d'administration a décidé, le 2 mai 2018, sur proposition de son comité des rémunérations, d'attribuer à environ 700 dirigeants et collaborateurs à haut potentiel du groupe, 1 731 368 actions de performance (soit environ 0,31 % du capital pour une autorisation de l'assemblée générale de 0,4 % du capital).

Dans ce cadre, il a été attribué 49 296 actions de performance au Président-directeur général, M. Antoine Frérot (soit environ 0,01 % du capital pour une autorisation de l'assemblée générale de 0,04% du capital).

L'acquisition définitive de ces actions est soumise à la réalisation d'une condition de présence du bénéficiaire à la date d'acquisition définitive du 2 mai 2021 sauf décès, invalidité ou circonstance exceptionnelle.

Le nombre d'actions définitivement acquises dépendra de la progression moyenne du résultat net courant part du groupe par action tel que publié dans les comptes consolidés du groupe (le « **RNCPG par action**») sur la période de référence se rapportant aux exercices 2018, 2019 et 2020 sur la base de l'exercice 2017 et selon les modalités suivantes :

- si cette progression moyenne atteint ou dépasse 10 % par an pendant la période de référence, la totalité de l'enveloppe des actions de performance attribuées sera acquise ;
- si cette progression moyenne est inférieure ou égale à 5 % par an pendant la période de référence, aucune action ne sera acquise ;
- entre ces deux seuils, le nombre d'actions acquises sera déterminé par l'application d'une règle de proportionnalité.

En application de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, M. Antoine Frérot sera, par ailleurs, tenu de conserver au nominatif jusqu'à la fin de ses fonctions, 40 % du total des actions de performance attribuées au titre de ce plan, net des charges sociales et fiscales applicables, avec à terme, un objectif d'atteindre une détention globale d'actions de la Société correspondant à 200 % de sa rémunération fixe brute annuelle.

Contacts

Relations presse Groupe Veolia
Laurent Obadia - Sandrine Guendoul
Tél. + 33 1 85 57 42 16
sandrine.quendoul@veolia.com

Relations analystes et investisseurs
Ronald Wasylec - Ariane de Lamaze
Tél. 01 85 57 84 76 / 84 80